

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2005

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le jeudi 10 février 2005 à 20 h 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, M. BOUCHER, M LEFU, M. LOQUET, MMES KERMARREC, PRUNIER, M. BROU, M. GUIRLIN, MME LEGER, M. LEROY, MME LEBOURG, M. ISABEL, MME JETHA, MM HUBERT, JONOT

Etaient absents excusés : MME HAIE

Madame Susana JETHA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1° / Confirmation de subventions départementales FDAIC

Michel LETHUILLIER rappelle au conseil municipal la délibération du 10 décembre 2004 relative à la demande de subvention au titre du Fonds d'Aide aux Communes (FDAIC) ; Il donne connaissance des sommes qui pourraient être effectivement attribuées par le Conseil Général après que le taux initialement proposé ait été majoré de 50% :

OBJET		MONTANT	TAUX INITIAL	TAUX MAJORE	MONTANT DE LA SUBVENTION
Bâtiments scolaires	Acquisition d'une classe mobile pour l'extension de l'école maternelle	50 000 € (plafonné à 22 000 €)	30%	45%	9 900 €
Equipements sportifs	nouveau terrain d'entraînement de football (clôture et aménagement)	21 000 €	20%	30%	6 300 €
MAIRIE	Travaux mairie (chaudière - ravalement cave)	14 500	30%	45%	6 525 €
	Equipement d'un pupitre sonorisé à la mairie	5 500	30%	45%	2 475 €
TRAVAUX DE VOIRIE	Opérations de sécurité				
	aménagement ilot directionnel au carrefour rue Charles de Gaulle/rue d'Anet	4 600 €	25%	37.5%	1 725 €
	pose de jardinières route de Paris	5 130 €	25%	37.5%	1 924 €
	Renforcement de voirie accès stade et squash	8 000 €	25%	37.5%	3 000 €
	TOTAL	108 730			31 849 €

2° / Annulation titre de recette SICSPAD (Syndicat Centre de Secours Principal de l'Agglomération Drouaise

Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal que la CCLVD a dû demander l'annulation de deux titres de recettes reçus du SICSPAD concernant le reversement de la taxe professionnelle incluse dans les rôles des communes de Chérisy et Montreuil pour 2003 et 2004, titres émis à tort. Pour information.

3° / Extension de la Taxe Professionnelle de Zone

Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal que la CCLVD augmentera sa fiscalité additionnelle en majorant de 50% le taux d'augmentation de la taxe professionnelle par rapport aux autres taxes (TH – TF – TFNB).

Afin qu'il y ait cohérence, il signale qu'il sera sans doute nécessaire d'adopter la même démarche à l'occasion de la confection du budget primitif 2005 de la commune. Pour information.

D.2085
MODIFICATION
STATUTS CCLVD
TRANSFERT
COMPETENCES

4° / Modification statuts CCLVD – Transfert de compétences

Vu la délibération n°2004-12-05 prise en Conseil communautaire du 8 décembre 2004, relative à une modification des statuts de la Communauté de Communes,
Décide de demander aux communes membres le transfert de la compétence suivante.

Au chapitre II - Actions de développement économique.

Il est proposé d'y ajouter l'alinéa © suivant :

"Etude, acquisition, gestion, vente de bâtiments relais, concertation publique en vue de l'accueil de nouvelles implantations d'activités économiques, participation aux négociations des conditions d'installation de ces activités, reconnues d'intérêt communautaire ; Sont reconnues d'intérêt communautaire toutes implantations d'activités économiques nouvelles, excepté dans les cas énumérés ci-après :

- Implantation sur des parcelles non bâties déjà viabilisées ou en cours de viabilisation par les communes
- Implantation d'activités économiques de proximité (artisans, commerces...) dans les zones urbanisées"

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil municipal

Accepte le transfert de compétence proposé

Adopte les nouveaux statuts communautaires, annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

D. 2086
TARIFS
BROCANTE

4° / Tarifs brocante

M. le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour la foire à la brocante des samedi 26 et dimanche 27 mars 2005

Il propose de conserver les mêmes tarifs que l'an passé à savoir :

- **prix des emplacements** pour les brocanteurs / ou antiquaires exposants :
 - En **extérieur** **92 €** pour les 2 jours
 - En **intérieur** **153 €** pour les 2 jours
 - En **extérieur** **50 €** pour 1 journée
- **prix d'entrée** **2,50 €.**

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

D.2087
DEPENSES
INVESTISS.
B.P. 2005

5° / Dépenses d' Investissement Budget Primitif 2005

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une délibération pour les dépenses d'investissement 2005 engagées avant le vote du budget 2005 de la commune.
En conséquence, **le Conseil Municipal s'engage à inscrire en investissement au budget Commune 2005** les dépenses suivantes :

Article	Désignation	Montant
2031	Plans travaux viabilité logements 39 rue Ch de Gaulle	132,92
2128	Buts stade	1 239,00
2135	Remplacement chaudière mairie	9 999,94
2135	Travaux Cabine Médical	409,03
2151	Réfection chaussée	3 357,96
2151	Réfection chemin stade / squash	477,68
21534	Remplacement candélabre	424,35
21534	Création éclairage public	17 445,31
2315	Illuminations fin d'année	1 095,54
21538	Dissimulation réseaux France Télécom	10 519,77
	TOTAL	45 101,50

Soit un montant total de dépenses de 45 101,50 € qui seront inscrites au Budget Investissement 2005 de la Commune.
Adopté à l'unanimité.

II – ADMINISTRATIF ET PERSONNEL COMMUNAL

1° / Journée solidarité

Il est confirmé que la Journée Solidarité est fixée au lundi de Pentecôte.

D.2088
SUPPRESSION
POSTE AGENT
D'ENTRETIEN
31H/SEM

2° / Suppression d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet (31H/semaine)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, vu l'accroissement de la charge de travail depuis l'ouverture de la 4^{ème} classe à l'école maternelle, il serait nécessaire de remplacer le poste d'agent d'entretien à temps non complet (31h/semaine) par un poste à temps complet.

Le Comité Technique Paritaire a été consulté et par avis n° 1.009.05 du 27 janvier 2005, il a donné un avis favorable pour la suppression de ce poste.
Après délibération, le conseil municipal décide la suppression d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet (31 H/semaine) à compter du 1^{er} mars 2005.
Adopté à l'unanimité.

D.2089
CREATION
POSTE AGENT
ENTRETIEN
TEMPS
COMPLET

3° / Création d'un poste d'agent d'entretien à temps complet (35 H/semaine)

Suite à la suppression d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet (31H/semaine), Considérant la charge de travail supplémentaire depuis l'ouverture de la 4^{ème} classe à l'école maternelle, Monsieur le Maire expose la nécessité qu'il y a de créer un poste d'agent d'entretien à temps complet (35 heures par semaine).

Après délibération, le conseil municipal décide la création d'un poste d'agent d'entretien à temps complet (35 heures/semaine) à compter du 1^{er} mars 2005.
Adopté à l'unanimité.

D 2090
APPROBATION
TRANSFERT
CONTRAT
CONCESSION
COMMUNE/
GEDIA
A UNE SMEL

4° / Approbation du transfert du contrat de concession liant la commune à GEdia (Régie Municipale de Gaz de Dreux) à une SMEL (Société d'Economie Mixte Locale)

Michel LETHUILLIER expose que la commune a été informée par Monsieur Gérard HAMEL, député maire de la Ville de Dreux, de l'adoption par le conseil municipal de Dreux, le 16 décembre 2004, d'une délibération posant le principe de la transformation des régies municipales du gaz et de l'électricité de la Ville de Dreux en Société d'Economie Mixte Locale, afin de leur permettre de faire face à la libéralisation complète des marchés du gaz et de l'électricité le 1^{er} juillet 2007.

Cette SEML doit être constituée en cours d'année 2005, après l'accomplissement des démarches nécessaires à la constitution d'une telle société.

La Régie Municipale du gaz de la Ville de Dreux est donc amenée à disparaître au profit de cette SEML, qui a vocation à reprendre les obligations de la régie, et notamment l'exécution de la convention de distribution publique de gaz naturel sur notre commune, conclue le 28 mai 2004.

La régie a ainsi d'ores et déjà sollicité de la commune, dans le souci d'assurer la continuité du service public, l'autorisation de céder les droits qu'elle tient de cette convention à la SEML, conformément aux dispositions de son article 11.

C'est pourquoi, M. le Maire propose au conseil municipal, compte tenu de l'intérêt pour la Commune de la poursuite de cette convention de concession avec un partenaire efficace de la distribution de gaz, majoritairement détenue par la Ville de Dreux, de donner cet accord à la cession à la SEML destinée à se substituer à la Régie municipale du gaz de la ville de Dreux, de la convention en date du 28 mai 2004 liant la Commune à ladite régie avec l'ensemble des droits et obligations en résultant.

Un avenant régularisera cette cession pure et simple, une fois la SEML officiellement constituée.

Ceci étant exposé, il est proposé d'adopter le projet de délibération qui suit :

Le Conseil,

- Vu la délibération du Conseil Municipal de Dreux du 16 décembre 2004 adoptant le principe de la transformation des régies municipales du gaz et de l'électricité de la Ville de Dreux en Société d'Economie Mixte Locale,
- -Vu la convention de distribution publique de gaz naturel conclue entre la Commune et la Régie Municipale du gaz de la Ville de Dreux en date du 28 mai 2004
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt que représente la poursuite de la convention de distribution publique de gaz naturel avec la SEML que la Ville de Dreux a décidé de constituer pour se substituer à ses régies municipales du gaz et de l'électricité,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'accepter sans réserve la cession à la SEML que la Ville de Dreux a décidé de constituer pour se substituer à la Régie municipale du gaz de la Ville de Dreux, de la convention de distribution publique de gaz naturel liant la commune à ladite régie en date du 28/05/2004
- de mandater le Maire pour assurer l'exécution de cette décision et notamment signer l'avenant de régularisation de cette cession, une fois la SEML officiellement constituée.

Adopté à l'unanimité.

D.2091
CREATION REGIE
TEMPORAIRE
BROCANTE

5° / Création régie temporaire brocante

Le Maire de CHERISY,
VU le décret 62-1587 du 29/12/1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique ; et notamment l'article 18 ;
VU le décret n° 66 850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu le décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;
 VU l'arrêté du 28 mai 1993, modifié par l'arrêté du 03/09/2001 portant adoption de la valeur en Euros de certains montants exprimés en francs, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents;
 VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du
 DECIDE

Article premier - il est institué une régie de recettes auprès du **service "BROCANTE"** de la commune de CHERISY.

Article 2 - Cette régie est installée à la Mairie de CHERISY.

Article 3 – La régie fonctionne **du 14 MARS AU 31 MARS 2005**.

Article 4 – La régie encaisse les produits suivants : redevances de la brocante (droits d'entrée + droits de place exposants).

Article 5 – Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1°/ Numéraire

2°/ Chèques

Les recouvrements des produits seront effectués contre délivrance de tickets en ce qui concerne les droits d'entrée "visiteurs" et de quittances à souches pour les exposants.

Article 6 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 4 600 € (quatre mille six cents euros).

Article 7 - Le régisseur est tenu de verser à la Trésorerie de Dreux et Pays Drouais le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au terme de la régie soit le 31/03/2005.

Les chèques sont remis au comptable au plus tard le lendemain de leur réception par le régisseur.

Article 8 - Le régisseur verse auprès du maire de Cherisy la totalité des justificatifs des opérations de recettes au terme de la régie soit le 31/03/2005.

Article 9 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Article 10 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 11 – Le suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Article 12 - Le Maire et le Comptable public assignataire de la Trésorerie de Dreux et Pays Drouais sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour la création de cette régie.
 Adopté à l'unanimité.

III - URBANISME

1° / Viabilisation terrain SPRUNG - projet de financement

D.2092

DEMANDE

SUBVENTION

CŒUR DE

VILLAGE POUR

VIABILIS. TERRAIN

a) demande de subvention Cœur de Village au Conseil Régional

Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal du résultat de l'appel d'offres relatif aux travaux de viabilité et d'aménagement des espaces extérieurs dans le cadre de la construction de 14 logements rue Charles de Gaulle (ancien terrain SPRUNG).

Lots	Entreprises retenues	Montant H.T en Euros
Lot n° 1 - VRD	Entreprise EUROVIA	140 442,25
Lot n° 2 – Eclairage public	Entreprise INEO	20 385,20
Lot n° 3 – Espaces verts	Entreprise LEGAY	4 996,00
	TOTAL	165 823,45

Le montant des honoraires d'architecte s'élève à **16 582 €**.

Par ailleurs, il est rappelé aux membres du conseil que le coût net de ce terrain était revenu à **130 989,43 €**, soit un **total général pour cette opération de 313 394,88 €**.

Michel LETHUILLIER informe que la commune peut bénéficier des subventions suivantes dans le cadre de cette opération :

- 40% par le Conseil Général
 - 40% par la Région dans le cadre d'un contrat Région/Département.
- sur un montant maximum subventionnable de 269 934 €, ce qui porterait le montant total des subventions attendues à : 269 934 X 40% 2 fois, soit 215 947,20 €.

Après délibération, le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès de la Région Centre de 40% sur un montant maximum de 269 934 € soit une subvention de 107 973,60 €.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette opération.
Adopté à l'unanimité.

D.2093
DEM. SUBV.
CONSEIL
GENERAL POUR
VIABILISATION
LOGEMENTS

b) demande de subvention au Conseil Général

Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal du résultat de l'appel d'offres relatif aux travaux de viabilité et d'aménagement des espaces extérieurs dans le cadre de la construction de 14 logements rue Charles de Gaulle (ancien terrain SPRUNG).

Lots	Entreprises retenues	Montant H.T en Euros
Lot n° 1 - VRD	Entreprise EUROVIA	140 442,25
Lot n° 2 – Eclairage public	Entreprise INEO	20 385,20
Lot n° 3 – Espaces verts	Entreprise LEGAY	4 996,00
	TOTAL	165 823,45

Le montant des honoraires d'architecte s'élève à **16 582 €**.

Par ailleurs, il est rappelé aux membres du conseil que le coût net de ce terrain était revenu à **130 989,43 €**, soit un **total général pour cette opération de 313 394,88 €**.

Michel LETHUILLIER informe que la commune peut bénéficier des subventions suivantes dans le cadre de cette opération :

- 40% par le Conseil Général
 - 40% par la Région dans le cadre d'un contrat Région/Département.
- sur un montant maximum subventionnable de 269 934 €, ce qui porterait le montant total des subventions attendues à : 269 934 X 40% 2 fois, soit 215 947,20 €.

Après délibération, le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de 40% sur un montant maximum de 269 934 € soit une subvention de 107 973,60 €.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette opération.
Adopté à l'unanimité.

2° / Projet de construction MOUCHARD à Fermaincourt

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal du permis de construire déposé par M. MOUCHARD à Fermaincourt (ex terrain Martin). Il présente la modification apportée à ce projet, notamment en ce qui concerne l'accès à la propriété qui se ferait par la rue du Moulin. Pour information.

D.2094
DEMANDE
MODIF.
CONDITIONS
REMISE EN
ETAT CARRIERE

3° / Demande de modification des conditions de remise en état de la carrière MEAC (Montagnes Salmon)

M. le Maire présente au conseil municipal un dossier relatif au projet de modifications des conditions de remise en état de la carrière MEAC située au lieudit « Montagnes Salmon ».

M. BOUCHER souligne qu'il reste au sommet de l'ancienne carrière un surplomb vertical d'une dizaine de mètres présentant un danger dont il faut tenir compte dans le projet de réaménagement.

D'autre part, M. le Maire signale qu'il sera absolument nécessaire de planter des végétaux sur la banquette ayant servi de « piste » pour cacher les fronts résiduels très blancs et inesthétiques. Sous ces réserves, la demande de modification des conditions de remise en état est adoptée à l'unanimité.

IV – EAU - ASSAINISSEMENT

D.2095
CONTRAT
ENTRETIEN
RESERVOIR
EAU POTABLE

1° / Contrat d'entretien du réservoir d'eau potable

M. le Maire présente au conseil municipal une proposition de la Société des Vidanges Réunies relative à l'entretien du réservoir d'eau potable situé dans les Hauts de Chérisy. Le montant de cette prestation (nettoyage et désinfection de l'ouvrage) s'élève à 680 € H.T par an. Après délibération, le conseil municipal accepte les termes de ce contrat d'entretien et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant. Adopté.

2° / Déclaration d'intention de démarrer les travaux Eau rue de Marsauceux

M. le Maire informe le conseil municipal avoir reçu de la société CISE une déclaration d'intention de commencement des travaux pour la 12^{ème} tranche communale d'interconnexion du réseau de distribution d'eau potable Chérisy / Ste Gemme . Les travaux devraient commencer rue de Marsauceux 14 février prochain pour un mois environ. Pour information.

3° / Résultats analyses eau potable

M. le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des derniers résultats des analyses d'eau effectuées sur la commune le 17 novembre 2004 et reçues en Mairie le 14 janvier dernier. Ces résultats seront affichés en Mairie comme à l'accoutumée. Pour information.

V - TRAVAUX

D.2096
CONVENTION
HONORAIRES
JUBERT POUR
TRAVAUX
EPICERIE

1° / Convention honoraires M. JUBERT pour travaux Epicerie

Dans le cadre des travaux de restauration de l'Epicerie – 10 rue Victor Hugo, M. le Maire expose au conseil la nécessité qu'il y a de recourir à un Cabinet d'Architecture pour élaborer le dossier d'étude du projet d'aménagement et de la mise en conformité du bâtiment. Le coût de cette étude est arrêté comme suit :

- phase Etudes 3 000,00 € H.T.
- phase réalisation 8% H.T. du montant H.T. des travaux

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour signer cette convention Adopté à l'unanimité.

D.2097
CESSION
RESERVE POUR
EXTENSION
CABINET KINE

2° / Extension du cabinet de kinésithérapie (cession de la réserve)

M. le Maire expose au conseil municipal la demande de Monsieur AUGER, kinésithérapeute, souhaitant acquérir la réserve de l'ancienne épicerie d'une superficie de 22 m² afin de pouvoir agrandir son cabinet permettant la réalisation d'une seconde salle d'accueil. Il est convenu que M. AUGER prendra à sa charge tous les travaux d'aménagement, le loyer étant maintenu à son niveau actuel. Adopté.

3° / Plan des travaux de restauration des locaux de l'ancienne épicerie pour « La Main Tendue » - liste des entreprises consultées

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de réhabilitation des locaux de l'ancienne épicerie pour « La Main Tendue ».

Un appel à la concurrence a été lancé pour la réalisation de ces travaux qui comportent 8 lots, par voie d'affichage à compter du 27 janvier. Les entreprises ont jusqu'au 23 mars pour présenter leur offre. Les résultats de cette mise en concurrence seront connus le 30 mars. Pour information.

4° / Salle polyvalente et centre de loisirs

a) Rapport acoustique

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport acoustique phase DCE, élaboré par la Société Acoustique et Conseil, dans le cadre de la construction de la nouvelle salle polyvalente et l'aménagement de l'actuelle salle en centre de loisirs. Pour information.

D.2098
CONVENTION
BUREAU
VERITAS

b) Convention contrôle technique par le Bureau VERITAS

Dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle salle polyvalente et la réhabilitation de l'actuelle salle en centre de loisirs, M. le Maire présente au conseil municipal la convention de contrôle technique du Bureau Veritas pour un montant H.T. de 2 000 €. Après délibération, le conseil municipal adopte cette convention de contrôle technique et autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant. Adopté à l'unanimité.

VI - VOIRIE

D.2099
VIABILITE
FUTURS
LOGEMENTS
CHOIX DES
ENTREPRISES

1° / Viabilité pour futurs logements ancien terrain SPRUNG – Résultats de l'appel d'offres

Dans le cadre des travaux de viabilité, d'aménagement des espaces extérieurs des 8 logements individuels, 6 logements collectifs et 2 locaux tertiaires rue Charles de Gaulle à Chérisy, Michel LETHUILLIER donne lecture du procès-verbal d'ouverture des plis du 25 janvier 2005 et donne connaissance des entreprises retenues

Lots	Entreprises retenues	Montant H.T en Euros
Lot n° 1 – VRD compris option reprise des pavés	Entreprise EUROVIA	140 442,25
Lot n° 2 – Eclairage public	Entreprise INEO	20 385,20
Lot n° 3 – Espaces verts	Entreprise LEGAY	4 996,00
	TOTAL H.T.	165 823,45
	TOTAL TTC	198 324,85

Ces prix sont révisables, non actualisables.

Les délais d'exécution des travaux seraient les suivants :

- 1^{ère} phase : 2 mois hors intempéries et congés payés + 1 mois de préparation
- 2^{ème} phase : 2 mois hors intempéries et congés payés.

Adopté à l'unanimité.

D. 2100
DDE -
ASSISTANCE
A MAITRISE
D'OUVRAGE

2° / DDE – Assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé par le Conseil Municipal, de réaliser les études d'assistance au maître d'ouvrage concernant **l'assistance technique dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.**

Après consultation, la Subdivision Territoriale de l'Equipeement de Dreux a fait parvenir une offre de prestation d'assistance au maître d'ouvrage.

Il présente ensuite au conseil municipal le contrat d'assistance au maître d'ouvrage à passer avec ce service de l'Etat.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de confier à la Subdivision Territoriale de l'Equipeement de Dreux, les études d'assistance au maître d'ouvrage **concernant l'assistance technique dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat.**
- d'autoriser M. le Maire à signer le marché et les pièces nécessaires à la gestion du marché, dans le respect des règles de passation des marchés publics.

Adopté à l'unanimité.

3° / Dénomination rue et attribution d'un numéro de voirie

D. 2101 a) Impasse du Stade

DENOMINATION

VOIRIE

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'attribuer un nom de voirie à l'impasse qui dessert le stade et la nouvelle salle de squash.

Il est proposé de nommer cette voie : « Impasse du Stade »

Adopté à l'unanimité.

D.2102 b) N° de voirie rue du Pressoir

ATTRIBUTION

N° DE VOIRIE

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande de M. et Mme LEROY Jean-Paul, propriétaires de la parcelle D1391, sise rue du Pressoir et jouxtant leur propriété du 20 rue Charles de Gaulle. Ils souhaiteraient que l'on puisse attribuer un numéro de voirie sur la rue du Pressoir.

Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer le n° 3 rue du Pressoir à cette parcelle. Adopté à l'unanimité.

4° / Radar RN 12

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet d'Eure et Loir arrivé en Mairie le 21 janvier dernier, confirmant l'implantation d'un radar automatique fixe sur la RN 12, au PR 10 + 200, au cours du premier trimestre 2005.

Ce courrier précise que cette portion de la RN 12 est particulièrement accidentogène, à cause notamment des vitesses excessives pratiquées. Elle fait apparaître sur une période de cinq ans (1998-2002) 22 accidents corporels, 6 tués, 13 blessés graves et 39 blessés légers.

Pour information.

D.2103

**ENQUETE
PUBLIQUE**

VOIRIE

COMMUNALE

5° / Déclaration enquête publique pour le classement officiel de la voirie communale

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération D.1873 du 11 mars 2003, relative au recensement de la voirie communale qui ressort à 10.531 km.

Il informe le conseil municipal qu'une enquête publique est nécessaire pour le classement officiel de la voirie communale.

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à cette enquête publique.

Adopté à l'unanimité.

VII - ECONOMIE

Passage du dossier ECOMARCHE à la CDEC (Commission Départementale d'Equipeement Commercial)

Michel LETHUILLIER présente aux membres du Conseil Municipal les dossiers relatifs au projet d'implantation d'un Ecomarché et d'une station service sur la commune. Ces dossiers seront présentés à la Commission Départementale d'Equipeement Commercial qui devra statuer avant le 15 Mai 2005. Pour information.

IX – QUESTIONS DIVERSES

1° / Nuisances sonores à Fermaincourt

Michel LETHUILLIER donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier recommandé de Monsieur et Madame DECOUT, habitant Fermaincourt, relatif à des nuisances sonores répétées, dues à des aboiements de chiens du voisinage.

M. le Maire déplore une fois de plus, le manque de civilité et le non respect d'autrui de la part de certaines personnes, qui grèvent ainsi la qualité de vie d'autres habitants de notre village.

2°/ Prostitution à Raville - Courrier de Monsieur le Préfet

Michel LETHUILLIER donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet reçu en Mairie le 28 janvier dernier, relatif aux activités de prostitution constatées sur l'aire de Raville et dénoncées à plusieurs reprises par le Maire auprès des autorités compétentes.

TOUR DU TAPIS

- Susana JETHA ↳ Des habitants de Raville demandent la création d'un éclairage public rue des Côteaux. Des demandes aussi concernant le ramassage des déchets verts sur la commune. M. le Maire rappelle qu'ils ne sont pas ramassés sur la commune mais qu'ils peuvent être déposés à la déchèterie de Dreux ou bien celle de Bû.
- Arnaud GUIRLIN ↳ Il faudrait déjà se préoccuper de l'animation du 14 juillet.
- Michel ISABEL ↳ Prévoir Commission Eclairage Public et programmation travaux voirie. M. le Maire propose le mardi 1^{er} mars à 20h30 pour la commission et va demander à la DDE diagnostic et devis pour les travaux de voirie (suite à la dernière délibération « assistance à maîtrise d'ouvrage »).
↳ Signale qu'une pétition circulerait dans les Hauts de Chérisy pour l'ouverture du parc de la Mairie pour pouvoir rejoindre l'école ou la bibliothèque. M. le Maire rappelle qu'une première expérience avait apporté des nuisances.
- Jean-Paul LEROY ↳ Demande un « Cédez-le-passage » à Raville.
↳ Signale que les odeurs aux Osmeaux semblent s'atténuer. M. le Maire informe que le SIAVEURE a passé commande pour du chlore et une ventilation.
- Bruno LOQUET ↳ Signale un problème de motos sur les chemins du Petit Chérisy, surtout des jeunes qui ne sont pas de la commune. Un arrêté pourrait-il être pris pour interdire les motos sur les chemins ?
- Christian BOUCHER ↳ Informe que la carte scolaire a été entérinée : pas de changement pour Chérisy.
↳ Signale un miroir disparu rue des Côteaux à Raville.
↳ Prévoir la Journée Environnement courant Mars. Signale le Chemin de la Vallée Verte bien abîmé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H30.